



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2024-028

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire / Maison d'arrêt de Tarbes

65-2024-02-01-00002 - Arrêté relatif aux élections européennes (1 page)

Page 3

Direction de l'administration pénitentiaire

65-2024-02-01-00002

Arrêté relatif aux élections européennes

Ministère de la Justice

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de
Toulouse
Maison d'arrêt de Tarbes**

À Tarbes

Le 01 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 27 juin 2023 nommant Monsieur DELANNE Patrick en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

Le chef de l'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à madame Aurélie COBOURG, adjointe au chef d'établissement et à monsieur Thierry ROLLAND chef de détention de la maison d'arrêt de Tarbes à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Aurélie COBOURG, adjointe au chef d'établissement et monsieur Thierry ROLLAND chef de détention de la maison d'arrêt de Tarbes, assistent en tant que de besoin le chef de l'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes dans les attributions pour lesquelles ils ont reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de l'établissement pénitentiaire leur donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Tarbes
Le 01 février 2024

**M. DELANNE Patrick
Chef d'Etablissement
MA TARBES**

Le chef d'établissement,

